DOSSIER DE CANDIDATURE de la SECTION SPORTIVE D'ESCALADE

du collège Gérard Philipe.

OBJECTIFS GENERAUX

La section sportive a pour objectif principal de construire un parcours de formation dans le cadre d'une pratique de l'escalade avancée. Cette formation s'organise autour de l'acquisition de compétences spécifiques et transversales permettant l'épanouissement et la réussite scolaire des élèves de la section.

Ce parcours de formation s'articule autour de 4 axes :

- L'amélioration des performances sportives en milieu artificiel (bloc et voie) induit par un travail ciblé sur la maitrise technique, tactique, stratégique, de lecture de voie et émotionnelle.
- La découverte de l'escalade en milieu naturel (Fontainebleau, viaduc des Fauvettes...) à travers le réinvestissement des apprentissages abordés en salle.
- L'acquisition de connaissances techniques, physiologiques, historiques puis sur l'organisation d'un entrainement planifié et individualisé.
- L'éveil aux actions citoyennes (organisation et participation lors des compétitions, formations et encadrement jeune officiel).

CONDITIONS

Tout élève intéressé doit déposer, auprès du secrétariat du collège, un dossier de candidature dûment rempli avant **le vendredi 18 mai 2018**.

Collège Gérard Philipe
9 rue de Migneaux
91300 MASSY

Documents à fournir en vue de l'étude du dossier :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition par le médecin traitant de l'élève (début septembre 2018)
- une lettre de présentation rédigée par l'élève exposant ses motivations
- une photocopie des deux derniers bulletins trimestriels ou du livret scolaire de CM2
- une photo à coller sur la fiche de renseignement complétée
- le règlement de la section sportive signé par le candidat et le(s) responsable(s) légal(aux)
- la fiche d'inscription AS du collège compétée et signée.

Il est fortement conseillé aux candidats de passer l'épreuve physique de sélection tout en fournissant le dossier de candidature.

ORGANISATION

Les élèves auront 3h00 de pratique hebdomadaire au complexe sportif de la Poterne. La section bénéficie d'une structure artificielle de 15m de haut (22m de développé), d'une salle de bloc dernière génération et de voies internationales de vitesse. Des cours théoriques seront organisés afin d'aborder toutes les notions théoriques en lien avec les 4 axes de l'objectif général.

Des sorties sont également prévues en salle de bloc (Arkose à Massy, Vertical'Art à Rungis) et en milieu naturel (Fontainebleau, viaduc des Fauvettes).

S'ajoutent à cela, les entrainements, les formations jeunes officiels et les compétitions de l'AS escalade (**inscription obligatoire**). Les élèves volontaires souhaitant poursuivre leur entrainement et recherchant une pratique compétitive plus poussée, pourront se rapprocher du club ESM (**non obligatoire**).

SUIVI SCOLAIRE

En plus d'un contrôle attentif de la charge d'entrainement via la mise en place d'un carnet d'entrainement individualisé, l'enseignant responsable de la section veillera à l'harmonisation des échéances scolaires et sportives en accord avec l'équipe pédagogique chargée de la classe.

Il se verra remettre mensuellement une synthèse des résultats scolaires de l'élève par le professeur principal de la classe concernée.

En cas de difficulté, l'élève sera immédiatement intégré dans un dispositif d'accompagnement éducatif « devoirs faits ». La durée et la périodicité seront modulées en fonction de ses difficultés.

EVALUATION

Une évaluation certificative par validation de compétences sera réalisée tous les trimestres.
Ces certifications feront l'objet de notes puis d'appréciations présentes dans le bulletin scolaire de l'élève.

Ainsi, pendant tout le cursus, les élèves seront évalués :

- sur leurs performances en tête ou/et en bloc à vue, flash ou après travail
- sur leurs maitrises techniques (orientation des pieds, placements/replacements, groupés/dégroupés, diagonale d'équilibre, transferts d'appuis)
- sur leurs maitrises tactiques (relâchement, rythme de grimpe, anticipation, organisation visuelle, organisation séquentielle, adaptation motrice à la nature du support)
- sur leurs connaissances historiques de l'activité.

EPREUVE PHYSIQUE DE SELECTION

Elle se déroulera au complexe sportif de la Poterne, Rue de Migneaux à Massy, **le mercredi 16 mai 2018 à 13h15.**

Pour les 6ème et les 5ème :
2 voies en moulinette de difficulté croissante et de support différent (devers, dalle) puis **3 blocs.**

Pour les 4ème et les 3ème :
2 voies (1 en moulinette et 1 en tête) de difficulté croissante et de support différent puis **3 blocs.**

Les capacités physiques, une agilité manifeste à grimper sur le mur et une bonne motivation à s'engager seront appréciés lors de l'épreuve.
Les pré-requis de sécurité moulinette (s'équiper, s'encorder, assurer) et en tête (mousquetonnage, chute active, assurage en tête) seront également observés.

SELECTION

La sélection des élèves candidats se fera au regard :

- des résultats de l'épreuve physique de sélection
- de l'examen du dossier de candidature lors d'une commission d'admission présidée par la chef d'établissement

Les élèves dont la candidature est retenue seront avisés par courrier **courant juin**.

CONTRÔLE MEDICAL

Les élèves passeront en début d'année une visite médicale complète réalisée par le médecin traitant de l'élève. Cet examen a pour but de vérifier l'aptitude de l'élève à suivre les entrainements de la section.

A l'issu de cet examen une copie des résultats sera transmise courant septembre au médecin scolaire. L'enseignant référant recevra de l'élève un certificat médical l'autorisant à pratiquer l'escalade dans le cadre de la section sportive (entraînement et compétitions).

Afin d'établir un suivi médical chez l'élève, les examens effectués durant l'année feront l'objet d'un compte rendu transmis au médecin scolaire. L'enseignant référant sera également informé des conclusions du rapport dans le respect du secret médical.